RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt

ARRÊTÉ du 16 octobre 2024

PORTANT FINANCEMENT DE PROJET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

ET RURAL POUR L'ANNEE 2024

Le ministre de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt,

Vu le code rural et de la pêche maritime notamment ses articles L 820-1, et suivants, et R 822-1 ;

Vu la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 ;

Vu le décret n° 2023-1327 du 29 décembre 2023 pris en application de l'article 44 de la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances au titre de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 ;

Vu la circulaire CAB/C2021-561 du 19/07/2021 définissant les orientations relatives à la préparation du programme national de développement agricole et rural 2022-2027, financé par le compte d'affectation spéciale « développement agricole et rural » (CASDAR) ;

Vu l'instruction technique DGER/SDRICI/2021-722 du 30/09/2021 relative à l'organisation des appels à projet du PNDAR 2022-2027 ;

Arrête :

Article 1

L'organisme figurant en annexe du présent arrêté est sélectionné au titre des projets de développement agricole et rural pour l'année 2024.

Article 2

Le Directeur Général de l'Enseignement et de la Recherche est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au bulletin officiel du ministère de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt.

Fait à Paris, le 16 octobre 2024

Pour le ministre et par délégation
Le directeur général de l'enseignement et de la recherche

Benoît BONAIMÉ



ANNEXE 1

Organisme chef de file du projet	Titre du projet	Concours maximum en euros du ministère de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt
ITB	**COCOT : Coordination, communication et transfert du PNRI-C**	400 000,00